



Lundi 18 mai 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

La villa Nadine : un joyau à préserver

Le devenir de la Villa Nadine, 11 rue Louis Barthou, est l'objet de débats bien légitimes compte-tenu de sa qualité architecturale et patrimoniale. Ce sujet fait parfois l'objet d'une confusion avec un autre projet immobilier, situé boulevard des Pyrénées.

Ces deux projets font l'objet de deux permis de construire différents :

L'un, boulevard des Pyrénées, a été délivré par Yves Urieta, Maire en exercice, le 5 février 2008 à la Société des Aménageurs réunis.

L'autre, 11, rue Louis Barthou, a été octroyé par Martine Lignières-Cassou le 16 mars 2009 à la famille Roques ;

En effet, après avoir refusé plusieurs propositions présentées par le promoteur parce que ne respectant pas l'architecture du bâtiment, la Ville de Pau a accordé un permis de construire à un projet d'implantation d'une banque à la condition expresse de respecter la façade de cette villa inscrite à la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager) qui la signale comme immeuble très intéressant.

Effectivement, cette maison bourgeoise du milieu du 19^{ème} siècle (environ 1850) arbore une façade avec des modénatures intéressantes en pierre de taille.

Son portail monumental est richement travaillé en bois, orné d'une ferronnerie en rosace dont les deux médaillons à l'effigie d'Henri IV et de Nadine se regardent.

Par contre, cette bâtisse cache une grande complexité intérieure, avec différents niveaux d'où entre autre, la nécessité d'une déconstruction. Pourtant, la réhabilitation avec conservation totale avait été envisagée mais d'une part les transformations nécessaires pour respecter les exigences des nouvelles normes d'accessibilité » et de sécurité incendie était difficilement supportable sur un plan financier et d'autre part, un rapport de repérage de matériaux montrant la présence d'amiante de plomb et de termites a renforcé le choix, avec l'accord de l'Architecte des bâtiments de France, de la démolition partielle avec conservation de la façade exceptionnelle.

Pour répondre aux exigences architecturales de Monsieur Mangado, Architecte des Bâtiments de France (avis favorable en date du 27/02/2009), et répondre aux exigences des normes de construction, il faut reconstruire en respectant ce lieu et son histoire.

Concernant ce respect, il en va de même pour les espaces verts protégés du jardin de cette villa, actuellement composé d'un espace engazonné planté de différentes essences telles des marronniers, tilleuls, platanes ou palmiers dont les dimensions laissent à penser qu'ils sont centenaires.

.../...

La remise en état du gazon sera assuré à la fin du chantier.

Pour redynamiser encore plus l'espace vert, il est prévu de planter de nouvelles variétés sur les deux terrasses jardins du bâtiment sur cour.

Le rez de chaussée sera composé de deux ailes latérales réunis par une verrière centrale qui reprend l'esprit de l'ancienne cour intérieure. Celle ci devient en plus un puits de lumière éclairant naturellement les bureaux du rez de chaussée et ceux du sous sol.

Au 1er étage, seront repositionnés une partie des gardes corps récupérés sur les balcons des bâtiments existants, retraités, protégés et repeints pour répondre au mieux au respect architectural.

Le garde corps du 2ème étage sera un peu plus léger qu'au premier, ne reprenant seulement qu'une croix de Saint André.

Quand aux combles, ils seront ornés d'ouverture dessiné sous forme de lucarnes.

Demandeur: SARL NEPHTYS

Dossier déposé le: 26/01/2009

Décision d'arrêté favorable le: 17/03/2009

Pour la construction d'un immeuble de bureaux

Contacts :

Catherine Boyer Durrieu, Directrice de la Communication au Cabinet de Madame la Maire

Tel : [05 59 27 85 80](tel:0559278580) c.boyerdurrieu@ville-pau.fr

